



Concours du second degré

Rapport de jury

CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL (PLP)

CONCOURS INTERNE ET CAER

ESTHETIQUE COSMETIQUE

Session 2014

Rapport de jury présenté par : Madame fabienne MERRIAUX

SOMMAIRE

	Page
Composition du jury	2
Renseignements statistiques	3
Concours interne CAPLP	
CAER	
Épreuve d'admissibilité	
Définition de l'épreuve	4
Rapport de l'épreuve	5-6
Épreuve d'admission	
Définition de l'épreuve	7
Rapport de l'épreuve	8-9
Conclusion	10

COMPOSITION DU JURY

MERRIAUX Fabienne : Présidente	IEN SBSSA Académie de Nancy-Metz
GANDON Marguerite: Vice Présidente	IEN SBSSA Académie de Orléans-Tours
ALCARAZ Sylvie	PLP Esthétique Académie de Montpellier
AMGHAR DROCHON Nadège	PLP Esthétique Académie de Toulouse
BANON Patricia	IEN SBSSA Académie de Versailles
BATTIN Marie-Christine	IEN SBSSA Académie de Grenoble
CHAJAI SHAKI Fatima	PLP Esthétique Académie de Versailles
DAMON Isabelle	PLP Esthétique Académie de Nice
DURAND Michèle	PLP Esthétique Académie de Aix-Marseille
GERAUDIE Muriel	IEN SBSSA Académie de Limoges
GRATIAS Claudine	PLP Esthétique Académie de Paris
LE BRETON Christelle	PLP Esthétique Académie de Créteil
LESCLAUZE Sylvie	IEN SBSSA Académie de Poitiers
MENU Chantal	IEN SBSSA Académie d'Amiens
MEUNIER Sylvie	IEN SBSSA Académie de Rennes
PERES Cécile	PLP Esthétique Académie de Orléans-Tours
PROST Sophie	IEN SBSSA Académie de Dijon
RAZZINI Sylvie	PLP Esthétique Académie de Lyon
ROBAGLIA Magali	IEN SBSSA Académie de Strasbourg
SCHWAB Danielle	PLP Esthétique Académie de Strasbourg
TERRET Michèle	IEN SBSSA Académie de Caen
TATAREAU Joëlle	IEN SBSSA Académie de Montpellier
VIEVILLE Astrid	PLP Esthétique Académie de Créteil

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CONCOURS INTERNE CAPLP ESTHETIQUE COSMETIQUE 2014

	Admissibilité	Admission
PLP Interne		
Nombre de candidats	36 dossiers	15 présents
Moyenne de l'épreuve	11,76	10,1
Barre (note du dernier admissible)	9.62	11.83
Note la plus basse	2,25	6.54
Note la plus haute	15.75	17.5
	Candidats admissibles 20	Candidats proposés à l'admission 6

CONCOURS D'ACCES A L'ECELLE DE REMUNERATION DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT

	Admissibilité	Admission
CAER :		
Nombre de candidats	30 dossiers	14 présents
Moyenne de l'épreuve	13,35	11,37
Barre (note du dernier admissible)	9.01	10.25
Note la plus basse	5.88	7.04
Note la plus haute	17,25	15.92
	Candidats admissibles 16	Candidats proposés à l'admission 11

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE : dossier de RAEP

Rapport établi par Mesdames :

GERAUDIE Muriel, CHAJAI Fatima, BATTIN Marie-Christine, LESCLAUZE Sylvie, MENU Chantal, MEUNIER Sylvie, TATAREAU Joëlle, TERRET Michèle.

Définition de l'épreuve

Arrêté du 27 avril 2011 modifiant les modalités d'organisation des concours internes donnant accès à certains corps de personnels enseignants du second degré et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale NOR: MENH1109629A JORF n°0102 du 3 mai 2011

Chapitre IV Modification de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée : Dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm. sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, **un ou deux exemples de documents ou travaux**, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

2. Remarques générales sur la forme du dossier de RAEP

Le jury a apprécié :

- Le respect de la conformité de présentation par rapport à la définition de l'épreuve ;
- Une présentation agréable et aérée ;
- La fluidité de l'expression écrite.

Le jury a regretté :

- Le manque de structuration des dossiers (rédaction sans parties identifiées, ...) ;
- La présence d'erreurs d'orthographe et/ou de syntaxe ;
- L'absence de pagination.

3. Remarques générales sur le fond du dossier RAEP

1. Première partie du dossier

Elle permet d'apprécier l'émergence des compétences d'enseignant à partir de l'analyse du parcours professionnel du candidat.

Le jury a apprécié dans les dossiers :

- la qualité de synthèse des informations présentées ;
- une exploitation pertinente des parcours professionnels (en entreprise et dans l'enseignement) ;
- une relation établie entre le parcours professionnel et les compétences acquises et transférables.

Le jury a regretté :

1. un parcours présenté sous la forme d'un descriptif des activités sans mise en évidence des compétences développées.

2. Seconde partie du dossier

Elle permet d'apprécier les compétences professionnelles du candidat à travers une réalisation pédagogique dans les disciplines concernées par le concours.

Le jury a apprécié les dossiers présentant :

- des situations d'apprentissages pertinentes et justifiées ;
- des situations innovantes en lien étroit avec des activités professionnelles représentatives du métier ;
- des démarches pédagogiques justifiées ;
- des supports pédagogiques élèves et/ou enseignants ;
- une analyse des situations pédagogiques présentées ;
- une prise en compte pertinente de la diversité des élèves.

Le jury a regretté :

- des justifications pédagogiques prenant appui sur des généralités ;
- l'absence d'apports et d'explicitation scientifiques, techniques ou technologiques ;
- des liens ténus avec la réalité des métiers de l'esthétique ;
- le manque de prise en compte de la formation en entreprise ;
- une interdisciplinarité qui se limite à un seul affichage ;
- une analyse restreinte uniquement aux résultats des élèves et ne réinterrogeant pas les choix pédagogiques opérés ;
- l'absence de prolongement ou de proposition de remédiation ;
- des propositions de remédiations trop généralistes ;
- une focalisation sur un ou quelques élèves à besoins éducatifs particuliers au détriment du groupe classe.

- Les annexes :

Le jury a regretté :

- L'absence d'exemple de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite ;
- Des documents qui ne sont pas suffisamment en lien avec l'activité décrite ;
- Des documents illisibles ;
- Un nombre trop important de documents qui ne répond pas à la définition de l'épreuve.

Le jury a apprécié :

- Des annexes pertinentes, complémentaires au dossier et réellement exploitées par le candidat ;
- La référence aux annexes dans la deuxième partie du dossier.

Rappel : une annexe correspond à un seul document pouvant comporter une ou plusieurs pages.

PRESENTATION D'UNE SEQUENCE DE FORMATION PORTANT SUR LES PROGRAMMES DU LYCEE PROFESSIONNEL

Rapport établi par Mesdames ALCARAZ Sylvie, AMGHAR DROCHON Nadège, BANON Patricia, BATTIN Marie-Christine, DAMON Isabelle, DURAND Michèle, LE BRETON Christelle, LESCLAUZE Sylvie, MENU Chantal, MEUNIER Sylvie, PERES Cécile, PROST Sophie, RAZZINI Sylvie, ROBAGLIA Magali, SCHWAB Danièle, TATAREAU Joëlle, TERRET Michèle, VIEVILLE Astrid.



Définition de l'épreuve

Arrêté du 28 décembre 2009, modifié par l'arrêté du 27 avril 2011

DUREE : 6H

Travaux pratiques : 4 heures ;
Préparation de l'exposé : une heure ;
Exposé : trente minutes ;
Entretien : trente minutes ;

COEFFICIENT : 2

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à une ou des techniques de soins esthétiques et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Pendant l'épreuve, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet à la disposition du jury.

2. Observations du jury

Il s'agit d'une épreuve à caractère pédagogique qui prend appui sur les investigations conduites par le candidat à partir des travaux pratiques réalisés et en lien avec les référentiels des diplômes mis en œuvre en lycée professionnel.

Le candidat est observé par un jury lors des travaux pratiques. La plage d'observation est variable en fonction des sujets.

2.1 Le jury a apprécié :

Lors des travaux pratiques

- le travail dans une ambiance calme, une adaptation rapide aux lieux et une installation rationnelle ;
- une attitude courtoise entre les candidates ;
- le respect des consignes données dans la note aux candidats : conformité du modèle, exhaustivité des produits et matériels nécessaires ;
- la maîtrise des gestes professionnels pour la majorité des candidates.

Lors de l'exposé/entretien :

- une bonne gestion du temps d'exposé, un exposé structuré ;
- une présentation structurée et argumentée des investigations conduites ;
- la mise en place d'une situation professionnelle réaliste et contextualisée servant de support à la partie pédagogique et son exploitation ;
- une proposition de séquence et de séance structurée ;
- la mise en évidence des activités des élèves et du professeur ;
- la production de documents élèves ;
- des évaluations pertinentes ;
- la maîtrise du vocabulaire pédagogique utilisé ;
- la prise de recul suffisante sur les démarches pédagogiques ;
- une présentation détachée des notes.

2.2- Constats

Le jury a regretté chez certaines candidates :

- au cours du déroulement du TP :
 - une interprétation erronée du sujet ;
 - une mise en œuvre limitée de techniques supports d'investigations ;
 - une maîtrise insuffisante des règles d'ergonomie ;
 - un manque de respect du confort du modèle ;
 - un manque d'organisation (poste de travail, gestion du temps).
- lors de l'exposé :
 - une présentation des investigations conduites insuffisante ;
 - aucune exploitation des investigations dans la conception de la séquence pédagogique ;
 - un manque de réalisme dans les propositions pédagogiques ;
 - une confusion entre capacités, compétences et savoirs associés ;
 - un manque d'articulation entre les savoirs faire et les savoirs associés ;
 - une succession de séances sans articulation entre elles ;
 - un manque de réflexion sur le plan global de formation ;
 - la non maîtrise des connaissances scientifiques, techniques et technologiques ;
 - une exploitation insuffisante ou non pertinente des annexes choisies.

3 - Conseils aux candidats

- lire le sujet et l'analyser dans sa globalité avant la mise en place du TP pour pouvoir se projeter sur l'ensemble de l'épreuve ;
- avoir une gestion réfléchie des 4h d'épreuve comportant la préparation de la séquence de formation et la réalisation des techniques esthétiques ;
- envisager différentes techniques (soit successives, soit en parallèle) en fonction du thème ;
- exploiter les investigations conduites lors des travaux pratiques pour justifier les choix pédagogiques de la séquence ou de la séance lors de l'entretien ;
- maîtriser le vocabulaire pédagogique, technique, technologique et scientifique ;
- faire preuve de qualités d'écoute et de communication ;
- Prendre en compte le fait que le modèle est souvent dévêtu, pour conduire les techniques professionnelles dans des conditions adaptées et respectueuses.

4 – Échange sur le dossier RAEP

Tous les candidats ont été interrogés sur leur dossier RAEP au cours de l'épreuve d'admission.

CONCLUSION

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et au CAER.

Le jury a constaté, pour certains candidats, l'existence d'un décalage important entre les compétences mises en œuvre lors de l'épreuve d'admissibilité au travers du RAEP et leur réelle capacité à les mobiliser lors de l'épreuve d'admission pour l'élaboration d'une séquence ou d'une séance de qualité.

Le jury a apprécié, lors de l'épreuve d'admission, la maîtrise des techniques professionnelles, la pertinence de la proposition de l'exploitation pédagogique et son adéquation avec les objectifs de la formation envisagée, des exposés clairs et structurés, témoins d'une approche réfléchie des enseignements.

Le jury a également apprécié la posture adaptée des candidats au cours des échanges et leur capacité d'écoute. Les épreuves de ce concours interne prennent en compte, d'une part l'expérience professionnelle des candidats, et d'autre part leur capacité à analyser leur pratique. Elles permettent d'apprécier les aptitudes des candidats et elles évaluent les compétences qui doivent être celles de futurs enseignants.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

Le jury tient à remercier Madame la Proviseure du lycée Elisa Lemonnier, Monsieur le chef de travaux, l'équipe d'accueil et d'entretien de l'établissement pour l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.